

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	67
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	15

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026Date de la Convocation

30 JUIN 2026

Date d’Affichage

30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Téco - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO (ne prenant pas part ni aux débats ni au vote de la délibération du point n°15), Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Julien BACOU à Boris CORTIJOS, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Bernard FERRET, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Anne MILLET, Régine MOULIADE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°185_2026

ACTES : 1.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Modification de la convention au groupement de commande avec Tarn Habitat relatif à la consultation d’une étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac

Exposé des motifs

Le « château de Salvagnac » est un ensemble immobilier, dont l'aile sud, une partie de l'aile ouest de l'immeuble ainsi que la cour située sur le devant, constituent un bien du domaine privé de la Communauté d'agglomération acquis en 2017. Cet ensemble immobilier d'une superficie de 544m² est implanté sur la parcelle C1722 dont l'adresse est 11 place de la Victoire 14/18 - 81630 Salvagnac. La commune de Salvagnac est propriétaire de l'autre partie de cet ensemble immobilier constituant « le château de Salvagnac » qu'elle a mis à disposition de Tarn Habitat qui gère en son sein des logements sociaux.

La Communauté d'agglomération a lancé un projet de réhabilitation de ce bien, actuellement vacant et désaffecté.

Dans ce cadre, elle a consulté des opérateurs au travers d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création et la gestion de logements locatifs sociaux par réhabilitation dans la partie Sud du château de Salvagnac.

Trois opérateurs ont été consultés courant 2025. Au regard des réponses, la Communauté d'agglomération a déclaré sans suite l'appel à manifestation d'intérêt par délibération du conseil communautaire du 2 mars 2026, afin de se réserver l'opportunité de redéfinir le contenu du projet pour préciser les éléments techniques et financiers jusqu'alors trop incertains.

La délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°73_2026 en date du 2 mars 2026 a approuvé la participation de la Communauté d'agglomération au groupement de commandes constitué avec Tarn Habitat pour le marché d'études de faisabilité techniques, financières et sociales afin de déterminer un nouveau projet de réhabilitation du château de Salvagnac.

Tarn Habitat a fait part de souhaits d'apporter des amendements à la convention de groupement de commande annexée à la délibération du 2 mars 2026 telle qu'elle a été approuvée, à savoir :

- Le plafonnement de la participation financière de Tarn Habitat à hauteur de 10% du montant de l'étude, soit 4000 € HT.
- Des modifications de forme.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 et R.2123-1 du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et notamment son article 6.1.3 relatif aux compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 avril 2025 approuvant la programmation annuelle 2025 des projets de logements sociaux parmi laquelle figure l'intervention sur le « château de Salvagnac » en vue d'y produire du logement conventionné,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 mars 2026 déclarant sans suite l'appel à manifestation d'intérêt pour le projet de création et gestion de logements locatifs sociaux par réhabilitation dans la partie sud du château de Salvagnac et constituant un groupement de commandes pour le marché d'étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac,

Considérant que les demandes d'amendements présentées par Tarn Habitat à la convention de groupement de commande annexée à la délibération du 2 mars 2026,

Considérant que Tarn Habitat souhaite plafonner son engagement financier à 4000 euros HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la nouvelle convention au groupement de commande relatif à la consultation d'une étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac ci-annexée,
- **autorise** le Président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,
- **autorise** le Président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

Vote Pour : 72
Vote Contre : 0
Abstention : 5 (Ceu DA COSTA, Patrice LAPEYRE, Danièle MAXIMILIEN, Vincent TERRASSIE, Lara TREGAN)
Non-participation au vote : 1 (Richard ANGOSTO)

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **21 JUIL. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **21 JUIL. 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



La Secrétaire de séance,
Pascale PUIBASSET

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 081-200066124-20260706-185_2026-DE